

DEPARTEMENT DE LA MANCHE CHAMPEAUX	Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier communal pour le déploiement du réseau Très haut Débit MANCHE NUMERIQUE
---	--

LE MAIRE,

VU le Code de la Voirie routière,
VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code des Postes et des communications électroniques,

VU la demande de la Société SPIE pour le compte du syndicat mixte **MANCHE NUMERIQUE**, pour la construction d'un réseau très haut débit,

EXPOSE

Pour les besoins de l'exploitation de son réseau, **MANCHE NUMERIQUE** doit procéder à l'installation d'appuis et d'artères aériennes dans les emprises des Voies Communales (VC) suivantes (voir tableau ci-dessous), sur le territoire de la commune de CHAMPEAUX :

Tronçon	Localisation	Quantités	Objet
PMU-50-040-395 POT-50117-2578	Route de la Guilberdière	1 u 33 ml	Poteau bois de 8m Artères aériennes

ARRETE

Article 1 - Dispositions générales

La permission de voirie est accordée à **MANCHE NUMERIQUE** pour l'occupation du domaine public routier communal sur les VC définies dans le tableau ci-dessus, aux fins de l'exploitation normale des ouvrages de télécommunications et de leurs accessoires.

Article 2 – Pièces constitutives de la présente permission

Demande de permission de voirie,
Plans

Article 3 - Clauses techniques générales

MANCHE NUMERIQUE devra procéder à ces installations techniques en concertation avec la commune de CHAMPEAUX en respectant strictement les normes techniques et les règles de l'art.

Article 4 - Exploitation, entretien et maintenance des ouvrages

MANCHE NUMERIQUE s'engage à maintenir les ouvrages qu'elle a ou a fait exécuter en bon état d'entretien pendant toute la durée de son occupation et à ce que ces ouvrages restent conformes aux conditions de l'occupation.

Article 5 - Travaux ultérieurs sur le réseau routier

En dehors des cas d'événements imprévisibles ou d'accidents nécessitant l'exécution de travaux d'urgence sur le domaine public routier communal, la commune de CHAMPEAUX avisera par courrier, adressé en recommandé avec accusé de réception, **MANCHE NUMERIQUE** de son intention d'exécuter des travaux nécessitant le déplacement temporaire des équipements de télécommunications, avec un préavis qui ne saurait être inférieur à deux mois.

DOSSIER IMPLANTATION POTEAU MN

Commune	CHAMPEAUX 50117	POCHE	395
Adresse	Route de la Guilberdière		
Référence poteau	POT-50117-2578		
Type de poteau	Poteau bois de 8 m		
Nombre de poteau à implanter	1		



Etabli par :



Date : 24/12/2021

PHASE : EXE

Page 1/3

DOSSIER IMPLANTATION POTEAU MN

POT-50117-2578

Commune	CHAMPEAUX 50117	POCHE	395
---------	-----------------	-------	-----

Proces verbal de validation

Nombre de poteaux implantés :	1	Nombre de poteaux validés :	1
-------------------------------	---	-----------------------------	---

Date : 22 juillet 2022

Présents : S. JULIEN FARUS

Signature / tampon Mairie



Observations

Prévoir détection réseau EP

Etabli par :

 SPIE

 manche
numer:que
COMMUNAUTÉ MANCHE

Date : 24/12/2021

PHASE : EXE

Page 3/3